



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple-Un But-Une foi

N° 0450 /PM/MSGG/DGSCOS/SP

Dakar, le 11 DEC. 2024

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE  
ET DU CONTROLE DE L'OCCUPATION DU SOL

*Le Directeur Général*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Mesures de suspension de certains lotissements dans les régions de Dakar et de Thiès**

Par un communiqué de presse en date du 7 novembre 2024, le Secrétariat Général du Gouvernement portait à la connaissance du public de la prorogation, pour 45 jours, de la mesure suspensive des lotissements dits « BOA », « HANGARS DES PELERINS », « RECASEMENT 2 », « EOGEN 1 » et « EOGEN-Extension », des plans d'Urbanisme de Détail (PUD) suivants : Mbour 4, Nouvelle Ville de Thiès, Bande nord des filaos de Guédiawaye, Yeumbeul-Malika-Tivaouane-Peulh, des Pôles urbains de Diacksao-Bambilor, Déni Birame Ndao, Yenne et Daga-Kholpa.

La prorogation de la suspension concernait également EGBOS, Pointe Sarène et Ndiébène Gandiole.

À cette occasion, il était indiqué que les zones et parcelles qui ne présentaient pas de problèmes particuliers feraient l'objet de levée de suspension au plus tard à la fin du délai de prorogation.

À cet égard, les titulaires de droits sur les PUD ou lotissements au niveau de BOA, Hangar des Pèlerins, Recasement 2, EOGEN 1 et EOGEN-extension, Zone Nord de la Bande des Filaos de Guédiawaye, Yeumbeul-Malika-Tivaouane Peulh, Pointe Sarène, Mbour 4, sont priés de renseigner un formulaire d'identification de lots et de le déposer au siège de la Direction Générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DGSCOS), sis à la VDN à côté de l'Hypermarché Exclusive, ou à la Brigade zonale de la DGSCOS de Mbour ou de l'envoyer à l'adresse **email : courrier@dscos.gouv.sn**

Le formulaire peut être retiré à la DGSCOS, dans les différents Bureaux des Domaines concernés ou téléchargé sur le site [www.dscos.gouv.sn](http://www.dscos.gouv.sn).

**Un quitus tenant lieu de mainlevée sera délivré, au cas par cas, après exploitation des informations fournies.**

En ce qui concerne le plan d'Aménagement de la Nouvelle Ville de Thiès et l'Aménagement de Ndiébène Gandiole, les décisions relatives au traitement des attributions seront notifiées ultérieurement aux personnes concernées.

S'agissant du lotissement de EGBOS, des Pôles urbains de Diacksao, Bambilor, Déni Birame Ndao, Yenne et de Daga Kholpa, les travaux du Comité se poursuivent.

**Numéro vert : 77 529 77 54 – 77 529 76 46**



*[Signature]*  
**Colonel Amadou Ousmane BA**